

# Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS), perfectionnement sportif, mention Volley-ball

 Niveau d'étude visé BAC +2	 Diplôme Autres dipl. nationaux niv. form. bac+2	 Domaine(s) d'étude Entraînement sportif	 Accessible en Formation en alternance, Formation initiale	 Établissements CREPS Toulouse
---	--	--	--	---

## Présentation

L'entraîneur exerce en autonomie son activité d'encadrement en toute sécurité de séances d'entraînement couvrant l'initiation et le perfectionnement.

Il réalise :

- la conception et la mise en œuvre de projets d'entraînement sur une saison sportive
- la conception et la mise en œuvre d'actions de développement de structures (fédération, comités, clubs, structures commerciales).
- des actions de formation de cadre.

## Objectifs

Le diplôme DE est obtenu par la capitalisation de 4 unités.

Deux unités capitalisables transversales quelle que soit la mention :

UC 1 : EC de concevoir un projet d'action.

UC 2 : EC de coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'action.

Une unité capitalisable de spécialité :

UC 3 : EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline.

Une unité capitalisable de mention :

UC 4 : EC d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité.

## Savoir faire et compétences

1- Il encadre des publics spécifiques dans tout type de pratique

Il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent.

Il encadre des publics sportifs dans le cadre de la compétition.

Il encadre un groupe de stagiaires en formation.

2- Il encadre des activités de perfectionnement (enseignement et entraînement) et de formation

Il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;

Il met en œuvre les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et

aux publics ;

Il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;

Il conçoit des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;

Il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;

Il met en œuvre les situations formatives ;

Il exerce la fonction de tuteur pour les stagiaires en formation.

*3- Il participe à la conception du projet et à la direction de la structure*

*Il coordonne une équipe bénévole et professionnelle*

Il participe aux actions de tutorat dans l'organisation ;

Il représente l'organisation auprès des partenaires ;

Il conçoit une démarche de communication ;

Il planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;

Il organise la maintenance technique ;

Il contrôle le budget des actions programmées ;

Il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;

Il formalise des bilans techniques et sportifs.

# Admission

## Conditions d'accès

### »» Conditions d'accès à la formation

◇ Être âgé d'au moins 18 ans

◇ Être titulaire de l'Attestation de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSC1) à jour de la formation continue

◇ Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation

### »» Exigences préalables à l'entrée en formation

◇ Justifier d'une expérience de pratiquant en volley-ball ou en beach volley évoluant en compétition pendant deux saisons sportives complètes

◇ Justifier d'une expérience d'encadrement technique en volley-ball ou beach volley pendant une saison complète

### »» Épreuves de sélection

◇ Épreuve 1 : rédaction d'un courrier professionnel en utilisant l'outil informatique.

◇ Épreuve 2 : à partir d'un texte, rédaction d'une synthèse et développement des idées fortes.

Ces deux épreuves permettent d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer par écrit, à structurer sa réflexion, à argumenter ses propositions et à utiliser l'outil informatique.

◇ Épreuve 3 : présentation orale du parcours personnel et du projet professionnel.

Cette épreuve permet de vérifier le niveau de motivation du candidat et son projet professionnel ainsi que sa capacité à communiquer à l'oral.

Ce test doit permettre de vérifier le niveau de motivation du candidat, ainsi que sa capacité à communiquer par oral. Durée de la présentation suivie de l'entretien : 30 mn au maximum.

## Et après...

---

### Poursuites d'études

Possibilité de poursuivre vers un DESJEPS, performance sportive ou directeur de structure et de projet sportifs.

---

### Insertion professionnelle

#### »» Principaux lieux d'exercice

◇ La fédération et ses structures déconcentrées : les comités régionaux, les comités départementaux

◇ Les clubs

◇ Les collectivités territoriales

◇ Les structures commerciales, ...

## Contact(s)

---

### Contacts

#### Contact administratif

Cécile BERJEAUD

☎ 05.62.17.90.00

✉ defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

#### Contact administratif

Cyrille TRONCHE

☎ 05.62.17.90.41

✉ cyrille.tronche@creps-toulouse.sports.gouv.fr

## Infos pratiques

---

### Contacts

#### Contact administratif

Cécile BERJEAUD

☎ 05.62.17.90.00

✉ defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

#### Contact administratif

Cyrille TRONCHE

☎ 05.62.17.90.41

✉ cyrille.tronche@creps-toulouse.sports.gouv.fr

### Lieu(x)

📍 Toulouse

---

### En savoir plus

🔗 <http://www.creps-toulouse-midi-pyrenees.jeunesse-sports.gouv.fr/web/creps/1098-liste-des-formations-primos.php>